



Affiché le 25 Août 2022

Retiré le

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRETE N° 160/T/2022

LB
Au coeur du Bassin Potassique

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WITTENHEIM,

VU les articles L 2542-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles R 411-1 et suivants, R 417-10 du Code de la Route,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation des routes et autoroutes, modifié et complété,

CONSIDERANT que la Ville organise les Festivités des Journées Italiennes le **dimanche 25 septembre 2022** et que dans le cadre de l'organisation du défilé automobile, il est nécessaire de réglementer le stationnement sur le parking de la Mairie,

ARRETE

ARTICLE 1 : L'arrêt et le stationnement sur les emplacements situés sur le parking de la Mairie seront interdits le **dimanche 25 septembre 2022, de 6 h 00 à 12 h 00**. Par ailleurs, les véhicules de l'APAMAD seront autorisés à circuler sur le parking de la Mairie.

ARTICLE 2 : Des panneaux de signalisation conformes aux prescriptions réglementaires seront apposés et rappelleront ces prescriptions aux usagers.

ARTICLE 3 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera poursuivie conformément à la loi. De même, tout véhicule en infraction au présent arrêté sera déplacé aux frais et charge de son propriétaire

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Ville de Wittenheim et sera porté à la connaissance des usagers par les moyens habituels de publicité des actes administratifs. Il pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être également saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 : Une copie du présent arrêté sera transmise à :

- Mme la Procureure de la République – 21 Ave Robert Schuman – 68100 MULHOUSE
- M. le Commandant de Police - BP 95 - 68273 WITTENHEIM CEDEX
- M. le Médecin-Chef du SAMU - CH E. MULLER - 20 Avenue du Dr. Laennec - 68100 MULHOUSE
- M. le Chef du Centre d'Incendie et de Secours - 68270 WITTENHEIM
- M2A – Service PUPA – Z.A. route de Wittelsheim – 68120 RICHWILLER



WITTENHEIM, le 23 août 2022

Pour le Maire

La 1^{ère} Adjointe au Maire

Ginette RENCK

